

SAGE Nappe du Breuchin

Mai 2015



Synthèse de l'état des lieux

Pêche électrique sur le Beulestin



Scierie Poirot à Faucongre



Passerelle en gré sur le Breuchin



Le Beulestin à Beulotte



Étang La Goutte du Frêne



Thermes de Luxeuil-les-Bains



Le SAGE de la nappe du Breuchin est en cours d'élaboration

En février 2013, Monsieur le Sous-préfet installait la Commission Locale de l'Eau (CLE) et lançait officiellement la procédure d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe du Breuchin.

Cette structure collégiale de 34 membres regroupant les Collectivités locales, les représentants des usagers de l'Eau et les Services de l'Etat est chargée de suivre l'élaboration du SAGE. La CLE et ses Commissions de travail se sont réunies à de nombreuses reprises pour suivre les études préalables et valider les étapes successives de l'état des lieux du territoire. Au total, 25 réunions de travail ont eu lieu en 2 ans.

Le temps est maintenant venu de partager le fruit de ce travail afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur les enjeux auxquels nous devons collectivement faire face au cours des 10 prochaines années en matière de gestion de l'eau.

Comme vous le savez, le SAGE de la nappe du Breuchin a initialement été impulsé afin d'améliorer la gestion quantitative de la nappe du Breuchin. Cette dernière implique de bien gérer les prélèvements destinés à l'Alimentation en Eau Potable, mais aussi de bien gérer les débits dérivés par les ouvrages hydrauliques dans la plaine de Luxeuil-les-Bains.

À une échelle plus large, et dans un contexte de changement climatique, la bonne gestion quantitative de nos ressources en eau impliquera également de travailler sur la gestion des étangs et la préservation des zones humides.

Mais bien d'autres thèmes de travail nous attendent ; la gestion de nos réseaux d'eau potable, l'amélioration de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ou l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques seront également des enjeux importants, aussi bien sur le plan environnemental que financier.

Enfin, il paraît primordial de bâtir désormais nos projets de développement économique et urbain en bonne cohérence avec la disponibilité de la ressource. Ce principe vaudra pour notre territoire comme pour ceux qui sont alimentés par les eaux de la nappe dans le secteur vésulien et au-delà.

Raymond BILQUEZ, Président de la CLE

Les chiffres clés du territoire

Un territoire de 380 km² entre le Plateau des Mille Étangs et la plaine de Luxeuil-les-Bains.
Un territoire inclus dans le bassin versant de la Lanterne.

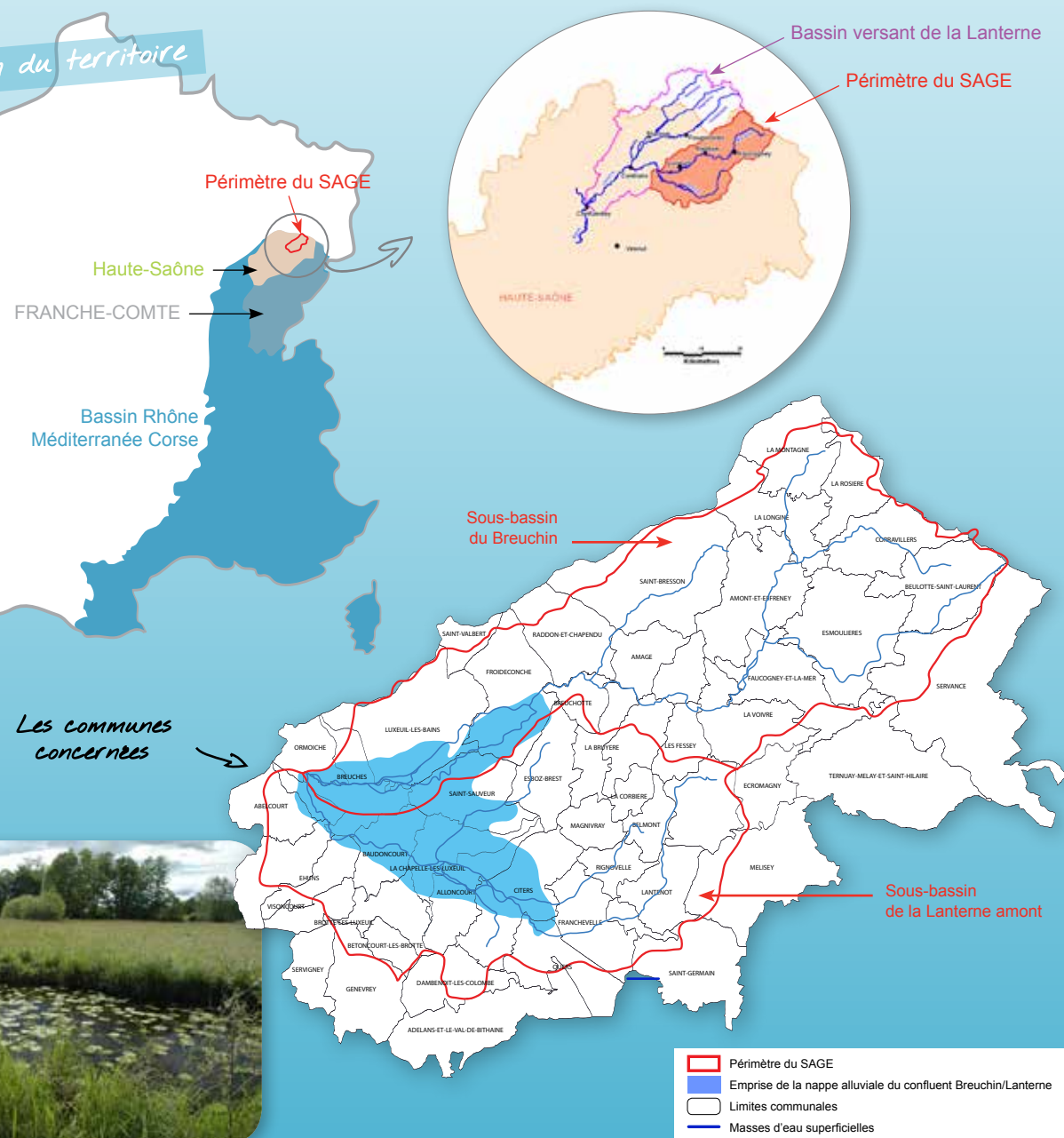
53 communes concernées par le SAGE,
dont 44 ayant leur centre-bourgs inclus dans le territoire pour un total de 23 618 habitants.

2 masses d'eau superficielles principales (le Breuchin et la Lanterne) + 6 masses d'eau affluentes
et un total de 439 km linéaires de cours d'eau.

Plus de 1 349 étangs concentrés sur le Plateau des Mille Étangs
pour une surface cumulée de 982 hectares.

Une ressource en eau potable stratégique d'enjeu départemental :
la nappe du confluent Breuchin/Lanterne.

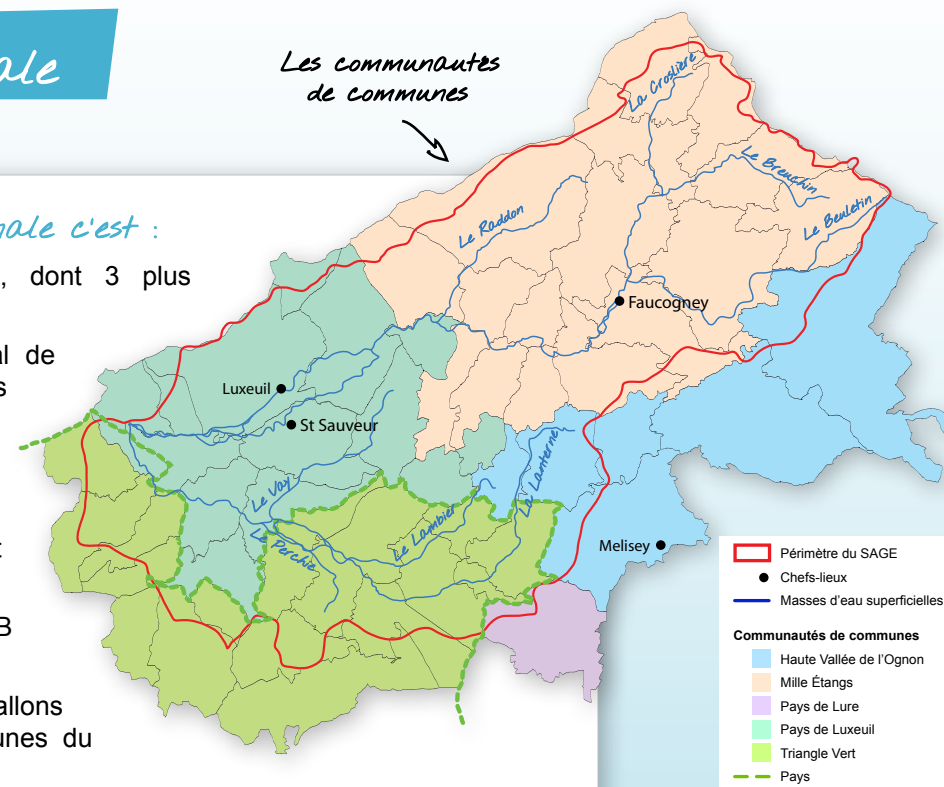
La localisation du territoire



Organisation territoriale

La coopération intercommunale c'est :

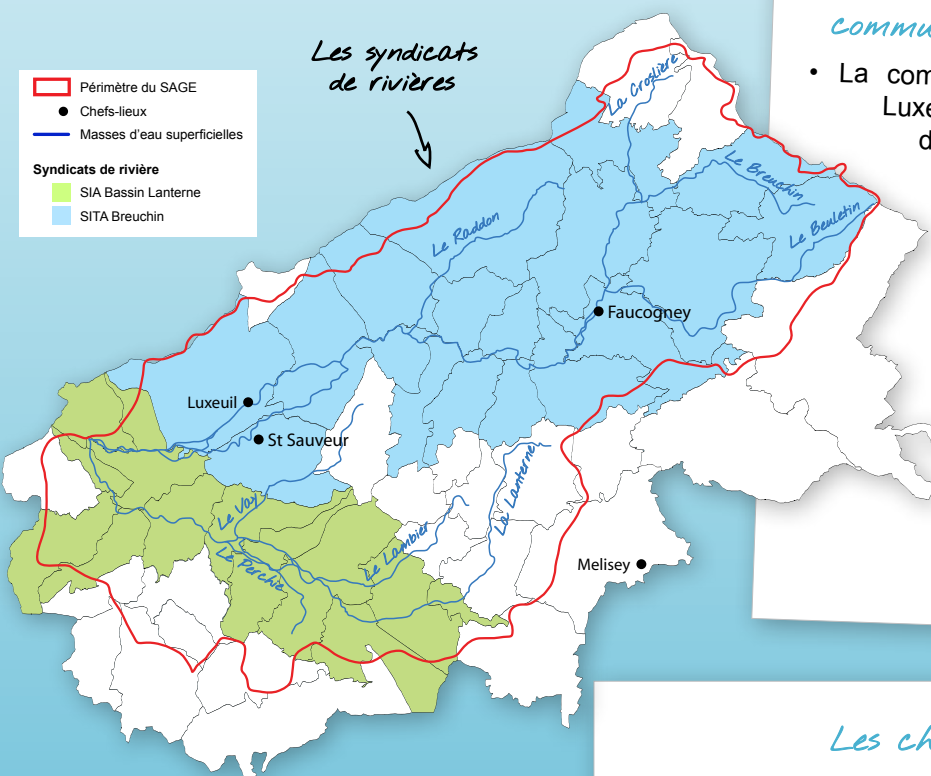
- 5 communautés de communes, dont 3 plus particulièrement concernées.
- 2 Pays : le Pays de Vesoul Val de Saône concerné pour 18 de ses communes et le Pays des Vosges Saônoises concerné pour 35 de ses communes. Les pays portent les Schémas de Cohérence Territorial qui devront être compatibles avec le SAGE.
- 2 syndicats de rivière, dont le SITAB en cours de dissolution.
- Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges concerne 18 communes du territoire du SAGE.



Les compétences des communautés de communes dans le domaine de l'eau

- La communauté de communes du Pays de Luxeuil est actuellement la seule à disposer de la compétence rivière, mais elle la délègue aux deux syndicats de rivières existants. Elle gère également la station d'épuration des eaux usées (STEP) intercommunale de Luxeuil/Froideconche/Saint-Sauveur.
- La compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été prise par les communautés de communes du Triangle Vert et du Pays de Luxeuil. Les diagnostics sont bien avancés sur la communauté de communes du Triangle Vert.

Les syndicats de rivières



Les changements à venir

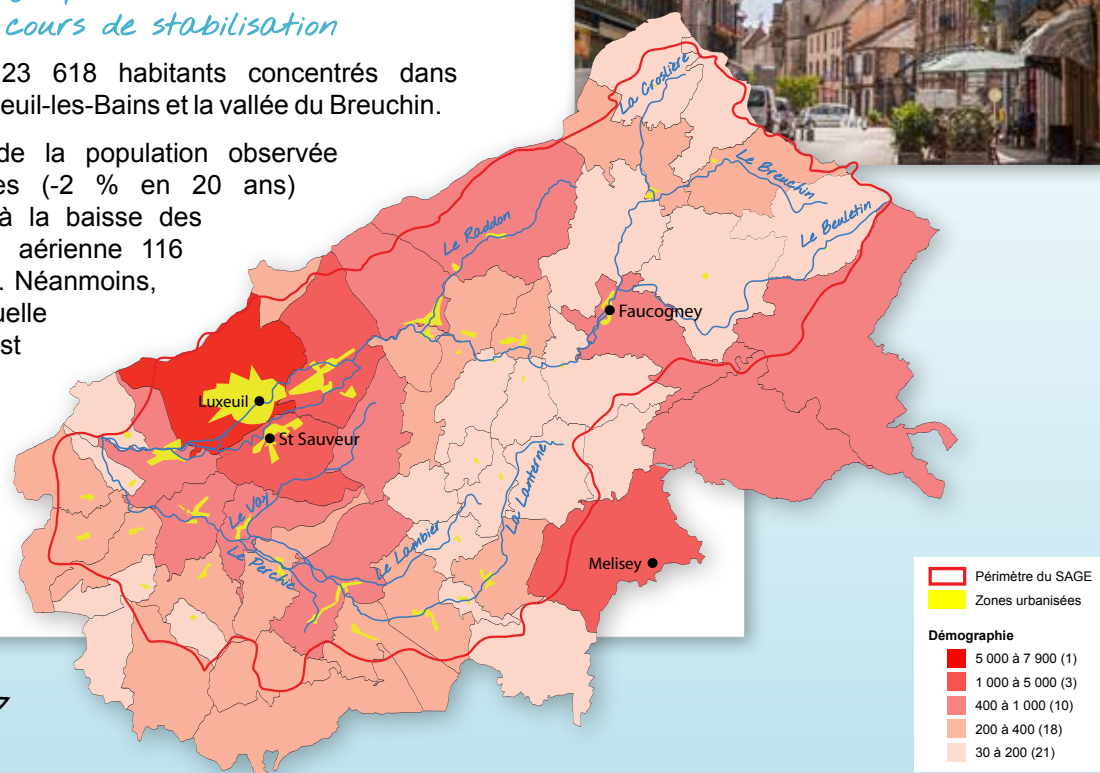
- La loi MAPAM (Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles) a fixé les seuils de 20 000 habitants pour la constitution future des communautés de communes. Des modifications de la carte de l'Intercommunalité sont donc à attendre à l'avenir.
- Le Syndicat du Breuchin sera dissout au cours de l'année 2015, imposant aux communes et aux communautés de communes de récupérer la compétences travaux sur le Breuchin et le Morbief.
- La Loi MAPAM crée une compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) incitant les communautés de communes à s'organiser à une échelle cohérente.



Demographie

Une demographie à la baisse, mais en cours de stabilisation

- Une population de 23 618 habitants concentrés dans l'agglomération de Luxeuil-les-Bains et la vallée du Breuchin.
- Une légère baisse de la population observée ces dernières années (-2 % en 20 ans) essentiellement due à la baisse des effectifs sur la Base aérienne 116 Luxeuil-Saint Sauveur. Néanmoins, une tendance actuelle à la stabilisation est observée.
- Un vieillissement de la population due au départ des jeunes qualifiés et à un retour des jeunes retraités.



La population →

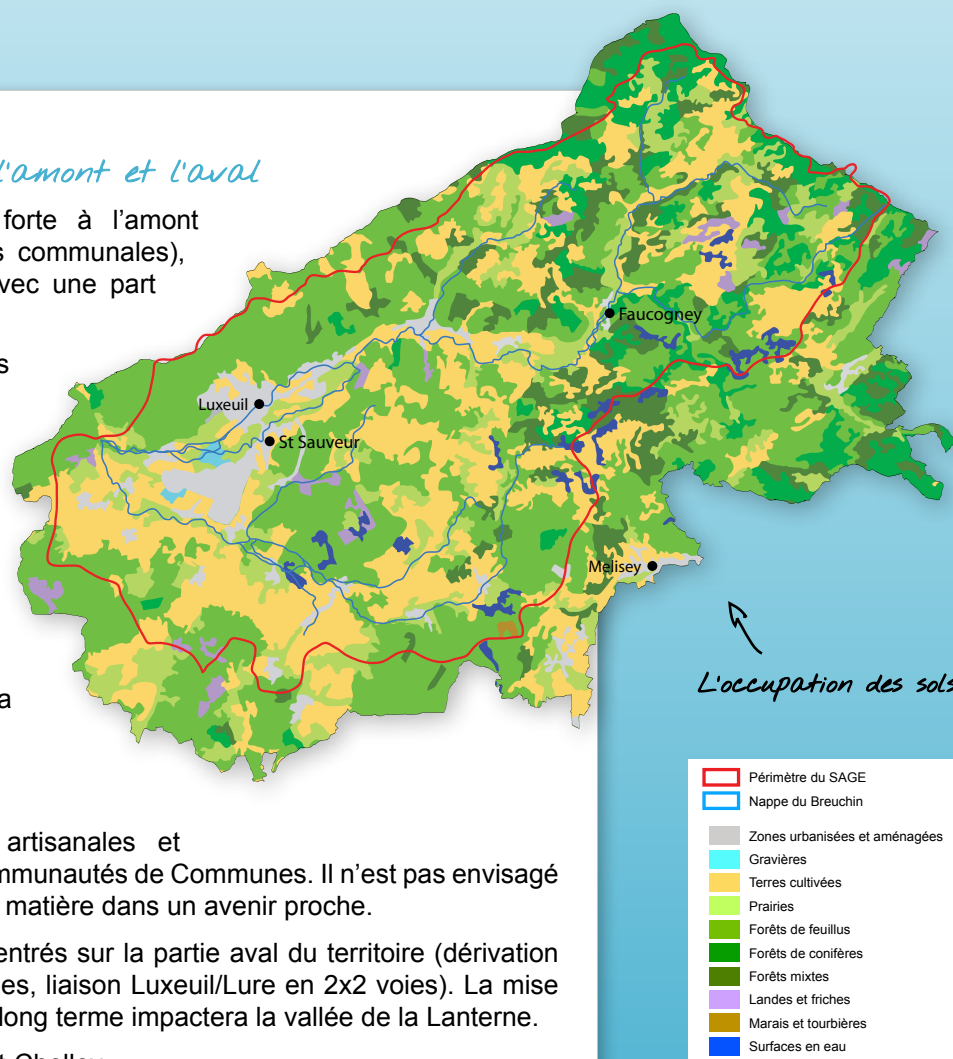
Occupation des sols

Une forte division entre l'amont et l'aval

- Une occupation forestière très forte à l'amont (jusqu'à + de 70 % des surfaces communales), essentiellement en forêt privée avec une part importante de résineux.
- Des surfaces agricoles plus importantes à l'aval avec 41 % de la Surface Agricole Utile mise en cultures.
- Une forte présence de zones humides sur l'ensemble du territoire : 9,4 % du territoire est couvert pas des zones humides, ce qui représente 3 578 hectares. Elles sont essentiellement concentrées sur la partie basse de la Lanterne.

Une évolution récente

- Un développement des zones artisanales et commerciales sous l'égide des Communautés de Communes. Il n'est pas envisagé de nouveaux aménagements en la matière dans un avenir proche.
- Des aménagements routiers concentrés sur la partie aval du territoire (dérivation de Luxeuil par la RN57 en 2x2 voies, liaison Luxeuil/Lure en 2x2 voies). La mise en 2x2 voies de la RN57 prévue à long terme impactera la vallée de la Lanterne.
- Une extension des gravières Ferrat-Cholley.

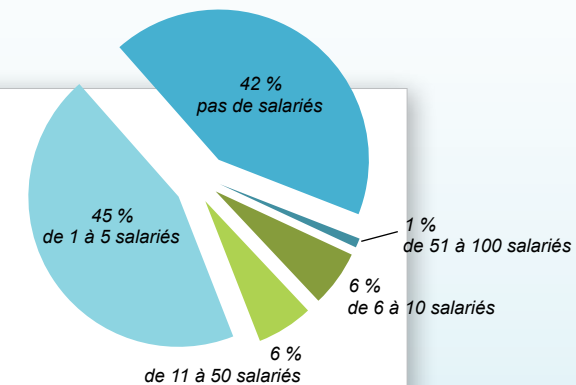
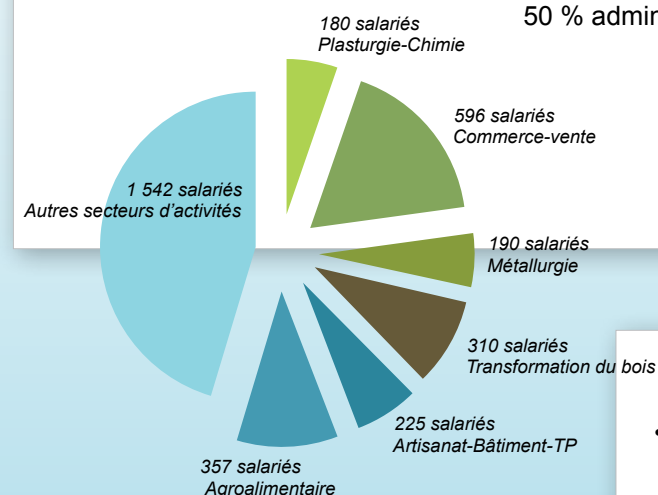


→ L'occupation des sols

Portrait socio-économique

Une économie diversifiée...

- 780 entreprises sont enregistrées au registre du Commerce ; il s'agit à 95 % de TPE. Elles emploient 3 400 salariés.
- Un tissu industriel diversifié mais fragile : on compte seulement 20 entreprises de plus de 30 salariés et 5 PME de plus de 100 salariés.
- 70 % des emplois sont localisés dans le tertiaire (dont 50 % commerce-vente-transport et 50 % administration)



- L'économie locale est entraînée par l'agroalimentaire, l'exploitation et la transformation du bois, les activités thermales ainsi que la Base aérienne 116 Luxeuil-Saint Sauveur.

... mais qui présente des points de fragilité.

- Le nombre d'actifs et des emplois a baissé par rapport au niveau régional, lui-même en recul par rapport au niveau national.
- On observe une forme de précarisation des emplois, avec un problème de formation par rapport au marché de l'emploi. Le niveau de revenu est plus faible que ceux enregistrés au niveau départemental et régional.
- L'avenir de l'emploi est dépendant des axes de communication et du développement des territoires limitrophes.

Les activités agricoles

- 223 exploitations agricoles majoritairement localisées sur la vallée du Breuchin et orientées vers l'élevage extensif.
- 9 000 Unités Gros Bétail (UGB) sur le territoire, avec une concentration importante sur les communes de Saint-Bresson, Ehuns, Raddon-et-Chapendu, Esmoulières et Les Fessey.
- Le dynamisme agricole s'appuie sur des productions à valeur ajoutée avec les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) et l'installation de jeunes agriculteurs.
- Au niveau environnemental, la part des surfaces en herbe est supérieure au reste du Département et très importante dans les zones amont.
- Un engagement important dans les Mesures Agro-Environnementales (MAE), notamment en amont.
- Un retard observé dans le développement de la filière Bio par rapport aux secteurs voisins.
- La filière élevage est marquée par une modification de pratiques due à l'augmentation des droits à produire, se traduisant par un recours plus important au maïs fourrage et un développement du «système lisier».

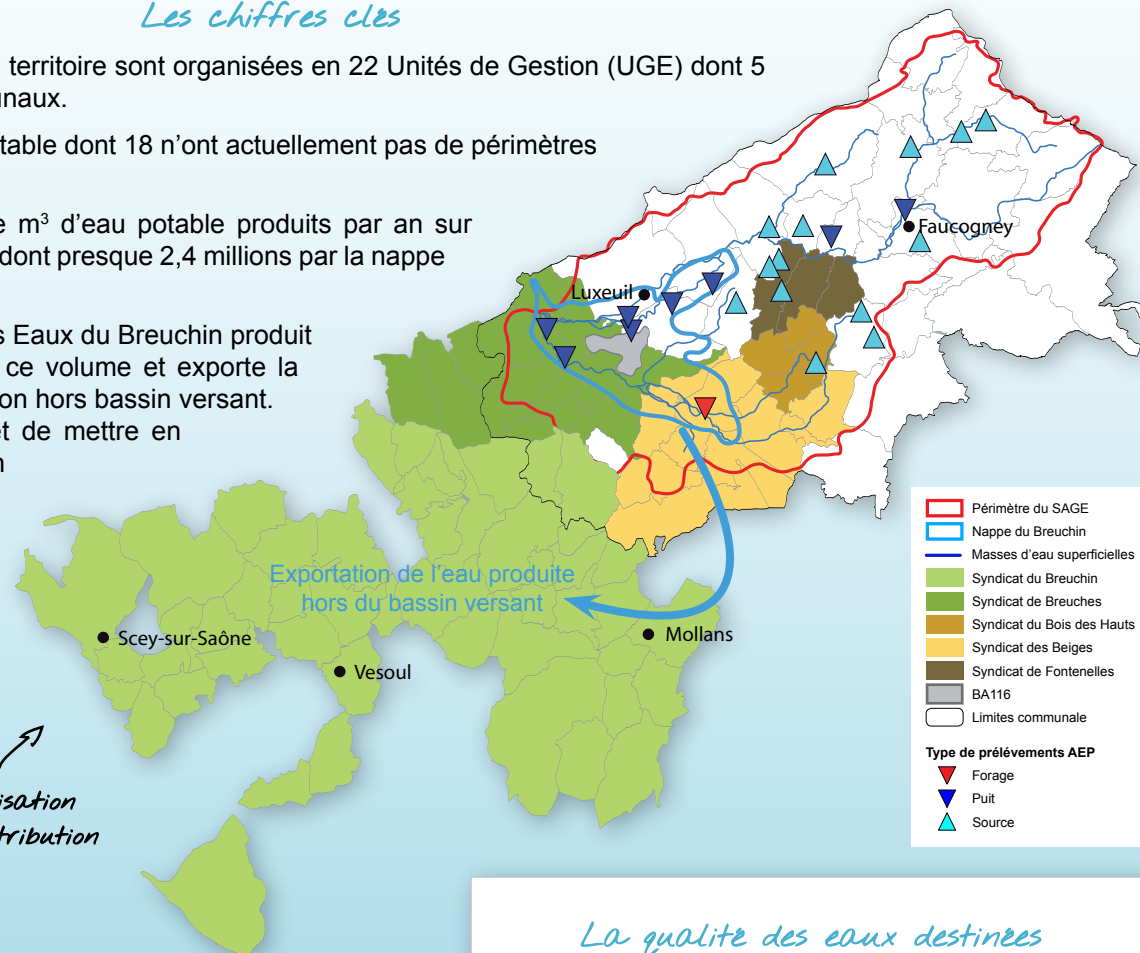


Élevage du Plateau des Milles Étang

Alimentation en eau potable et qualité des eaux distribuées

Les chiffres clés

- Les 53 communes du territoire sont organisées en 22 Unités de Gestion (UGE) dont 5 syndicats intercommunaux.
- 52 captages d'eau potable dont 18 n'ont actuellement pas de périmètres de protection.
- Plus de 3 millions de m³ d'eau potable produits par an sur l'ensemble du bassin dont presque 2,4 millions par la nappe du Breuchin.
- Le Syndicat Mixte des Eaux du Breuchin produit à lui seul les 2/3 de ce volume et exporte la totalité de sa production hors bassin versant. Sa production permet de mettre en sécurité l'Alimentation d'Eau Potable de Vesoul en cas d'incident.
- Des rendements de réseaux à améliorer.

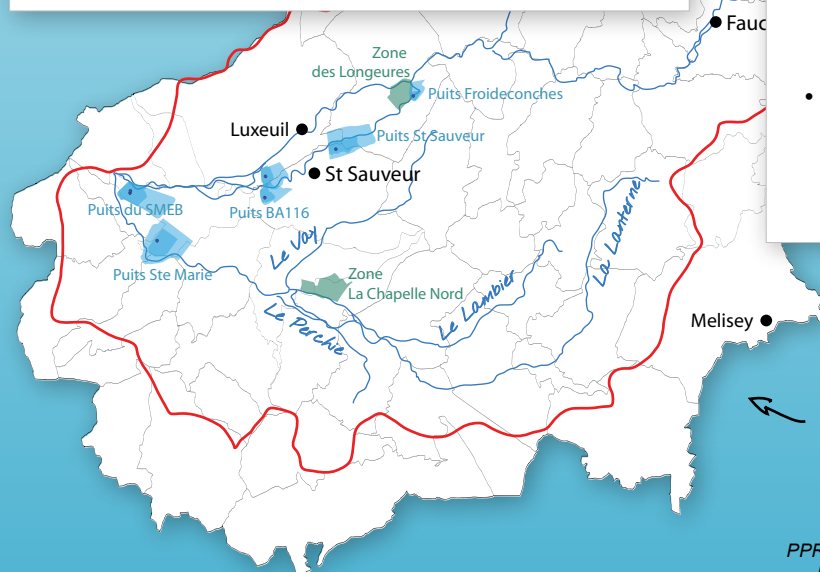


L'organisation de la distribution

Les ressources majeures du territoire

Des ressources majeures ont été retenues dans le cadre de l'étude des volumes prélevables de la nappe du Breuchin :

- 2 ressources majeures non exploitées à préserver pour le futur ;
- 5 ressources majeures actuelles correspondant aux bassins d'alimentation des 5 captages structurants de la nappe.



Les ressources majeures du territoire

PPR : Périmètre de Protection Rapprochée
PPE : Périmètre de Protection Éloignée

La qualité des eaux destinées à la consommation

Les problèmes de qualité suivants sont relevés sur les eaux brutes :

- Acidité marquée due à la géologie du bassin.
- Faible contamination par des pesticides avec des dépassements ponctuels des références de qualité sur quelques unités de gestion.

Les problèmes de qualité suivants sont relevés sur les eaux distribuées :

- Contamination bactériologique ponctuellement récurrente particulièrement sur les petites communes.
- Eaux généralement acides hormis sur les grosses unités de gestion occasionnant la présence de micropolluants minéraux sans dépassement des références de qualité.

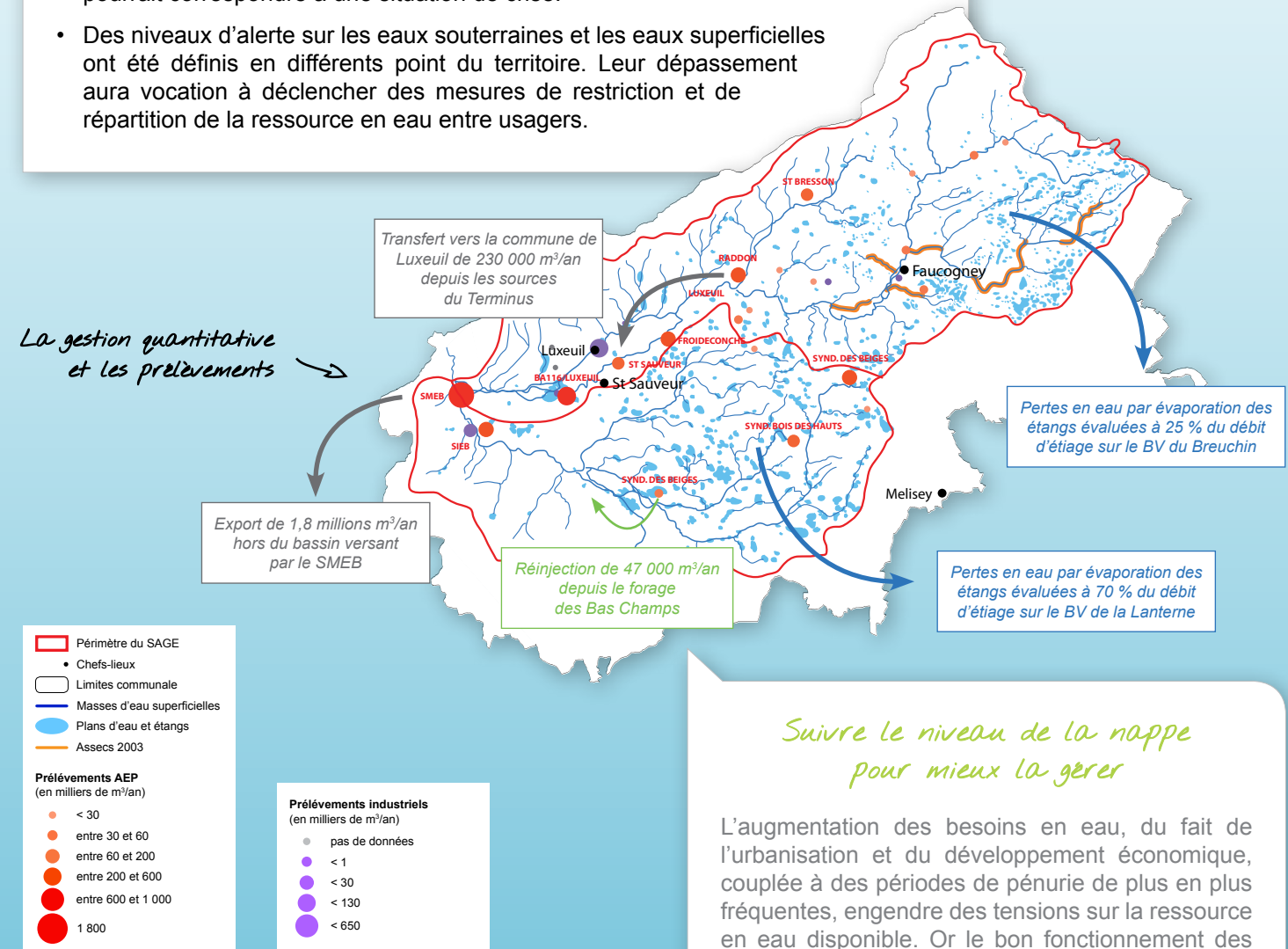
Gestion quantitative de la ressource

Le secteur Breuchin amont en déficit quantitatif

- Ce déficit quantitatif est dû en grande partie à la dérivation du Morbief. L'effet des étiages est probablement aggravé par d'autres dérivations et par la présence des étangs, notamment sur les petits affluents.
- L'effet des étangs sur les débits en rivière est plus marqué sur la Lanterne, notamment sur sa partie amont ; mais les débits de la Lanterne sont bien soutenus par la nappe du Breuchin.
- Les prélèvements les plus importants se font sur la Lanterne aval avec export des volumes prélevés hors du bassin versant par le Syndicat Mixte des Eaux du Breuchin. Malgré le soutien assuré à la Lanterne par la nappe du Breuchin, un étiage sévère couplé à une mise en sécurité prolongée de la Ville de Vesoul pourrait correspondre à une situation de crise.
- Des niveaux d'alerte sur les eaux souterraines et les eaux superficielles ont été définis en différents point du territoire. Leur dépassement aura vocation à déclencher des mesures de restriction et de répartition de la ressource en eau entre usagers.

* Étiage = période de basses eaux

La gestion quantitative et les prélèvements



Export de 1,8 millions m³/an hors du bassin versant par le SMEB

Réinjection de 47 000 m³/an depuis le forage des Bas Champs

Pertes en eau par évaporation des étangs évaluées à 25 % du débit d'étiage sur le BV du Breuchin

Pertes en eau par évaporation des étangs évaluées à 70 % du débit d'étiage sur le BV de la Lanterne

Suivre le niveau de la nappe pour mieux la gérer

L'augmentation des besoins en eau, du fait de l'urbanisation et du développement économique, couplée à des périodes de pénurie de plus en plus fréquentes, engendre des tensions sur la ressource en eau disponible. Or le bon fonctionnement des milieux aquatiques est directement dépendant de la quantité d'eau dans les cours d'eau et dans les nappes.

Pour atteindre le bon état des eaux, il est donc essentiel d'obtenir un équilibre entre les ressources en eau (l'offre) et les quantités prélevées (la demande). L'adoption de nouveaux comportements est une priorité. C'est pourquoi, le Syndicat Mixte des Eaux du Breuchin a installé un réseau de suivi du niveau de la nappe et des cours d'eau sur la plaine de Luxeuil pour pouvoir prendre les dispositions nécessaires en cas d'étiage sévère

À savoir...

40 % de la superficie du bassin Rhône-Méditerranée est en situation de déséquilibre entre la disponibilité de la ressource en eau et les prélèvements.

Ces zones sont identifiées par le SDAGE comme territoires prioritaires pour la gestion quantitative.

Qualité des cours d'eau

de la vallée du Breuchin

- Les données sont globalement positives aux stations de suivi, mais on observe une dégradation récente de l'état écologique du Breuchin sur sa partie aval due à une altération de peuplement piscicole (station de suivi d'Ormoiche).
- Des points de rejets domestiques peuvent altérer ponctuellement la qualité des cours d'eau notamment sur le Breuchin à Saint-Sauveur et Froideconche. De nombreux rejets persistent également sur le Morbief dans la traversée de Luxeuil.
- Les performances de la station d'épuration de Luxeuil sont à améliorer par l'élimination des Eaux Claire Parasites et l'augmentation du taux de raccordement.
- De manière générale, la mise aux normes de l'assainissement non est nécessaire sur toute la amont du territoire.

Qualité globalement moyenne avec une pollution chimique en aval

Qualité globalement bonne avec une altération en aval

de la vallée de la Lanterne

- La qualité des eaux de la Lanterne est globalement moyenne à mauvaise principalement sur la partie aval de la masse d'eau en raison de l'hydrobiologie (IBD* moyen et IPR* mauvais) et un déclassement de l'état chimique dû à la présence d'HAP*.
- La qualité des eaux est altérée par un excès de nutriments organiques. Les traitements d'eaux usées existants doivent être améliorés avec une élimination des eaux claires parasites. La présence des nombreux étangs en amont de la masse d'eau est probablement responsable d'un apport supplémentaire en matières organiques.

* IBD : Indice Biologique Diatomique
IPR : Indice Poissons Rivières
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

Obstacles à la continuité écologique

De nombreux ouvrages recensés

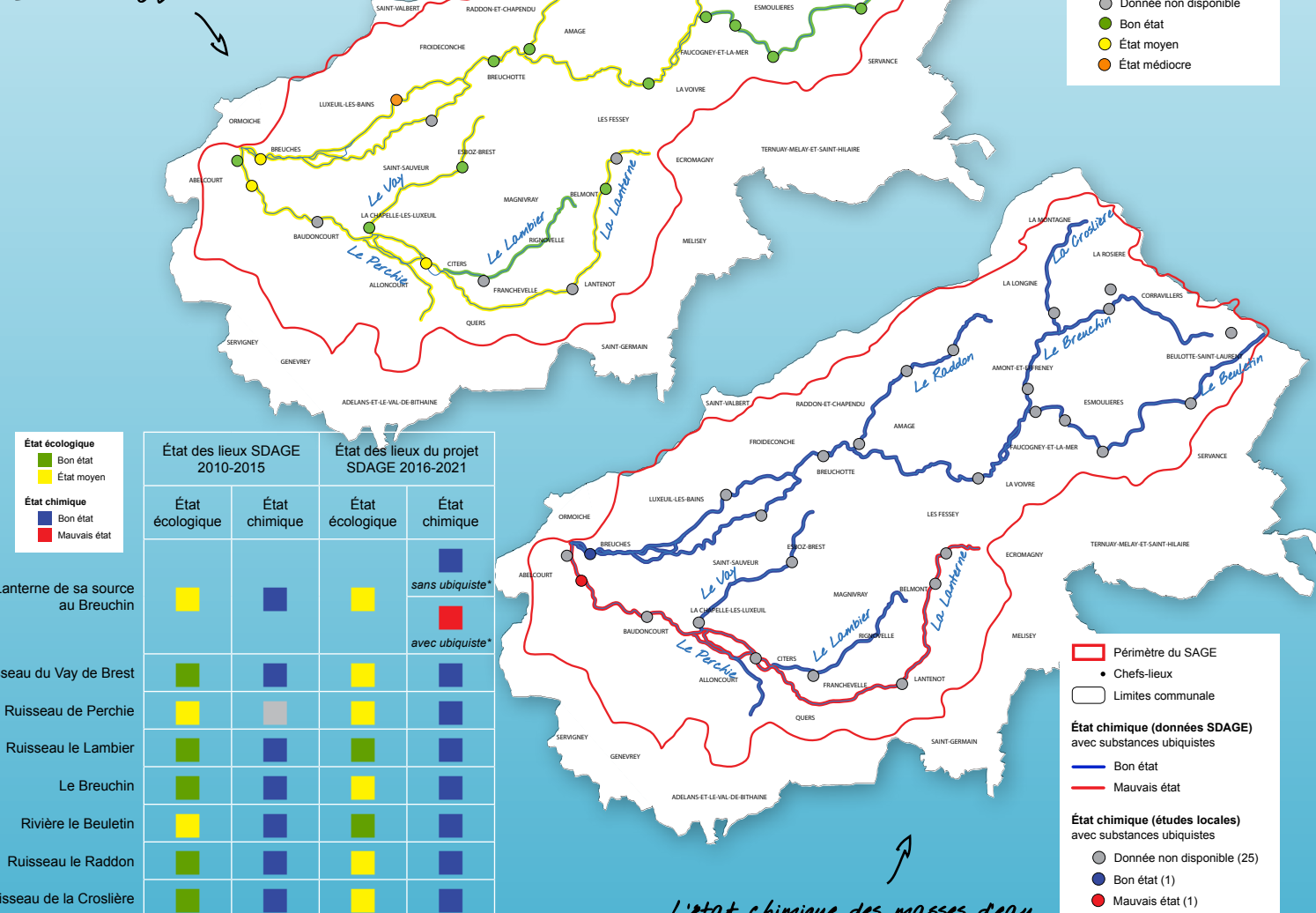
- 74 ouvrages transversaux ont été recensés dans le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) dont 45 barrages de dérivation ou chutes d'eau.
- 42 ouvrages sont infranchissables ou sélectifs.
- On compte 12 dériviages de taille importante qui exercent des effets parfois cumulatifs, dont celle du Morbief qui perturbe fortement l'hydrologie du Breuchin.

Le Breuchin classe en liste 1

- Le Breuchin et ses affluents sont classés en liste 1 au titre du Code de l'Environnement, impliquant l'interdiction de créer de nouveaux obstacles à l'écoulement.
- 16 ouvrages de la vallée du Breuchin ont été classés au titre du Grenelle de l'Environnement, impliquant l'engagement de démarches de restauration de la continuité écologique.

Les barrages et les dériviages

L'état écologique des masses d'eau



Évaluation de la qualité des cours d'eau

L'état écologique des cours d'eau est évaluée à partir de plusieurs types de données. La physico-chimie générale (température, oxygène, nitrates, phosphore ...), les données hydrobiologiques (comptage des invertébrés aquatiques, indice poisson, comptage des algues microscopiques) et l'aspect physique de la rivières (qualité des graviers, présence d'aménagements ...) sont regroupés pour produire une note à 5 niveaux (bleu, vert, jaune, orange, rouge).

L'état chimique est quant à lui ciblé sur des analyses de produits toxiques (41 substances spécifiques sont analysées) pour produire un état qui est soit bon (en bleu), soit mauvais (en rouge). Il y a généralement peu de stations où les données complètes sont disponibles.

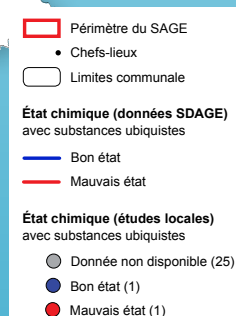


Prise d'eau sur la Lanterne

La continuité écologique

La continuité écologique d'un cours d'eau correspond à la libre circulation des poissons et des alluvions. Plus une rivière est modifiée par des ouvrages transversaux (seuls de fond, barrage, prise d'eau), plus la continuité écologique est altérée. Les effets sont multiples sur la qualité du cours d'eau : problèmes d'accès aux frayères, rétention des sédiments ou déficit à certains endroits, stagnation de l'eau en amont des barrages avec réchauffement et envasement.

L'état chimique des masses d'eau

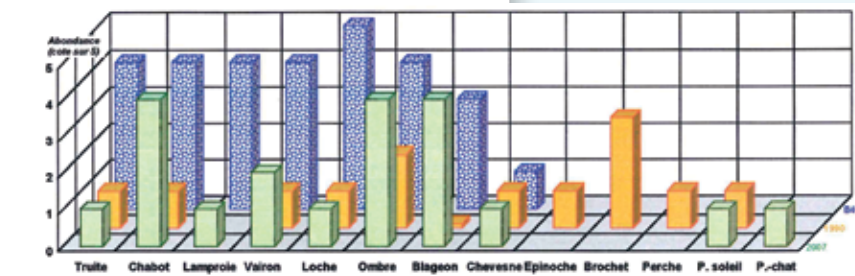


Peuplements piscicoles

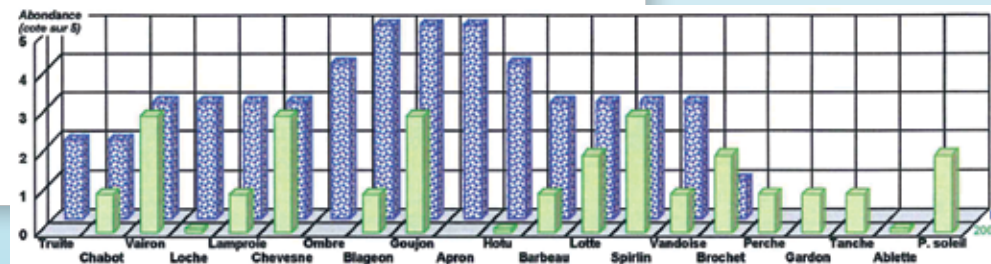
La vallée du Breuchin : un réservoir biologique

- La vallée du Breuchin présente une bonne diversité d'habitats et un intérêt écologique très affirmé. Sur un même secteur, on peut rencontrer un chenal très riche en habitats d'eau vive, des systèmes faiblement courants et frais en relation étroite avec la nappe et des petits ruisseaux peu sinueux et peu profonds en milieu prairial.
- L'ensemble des cours d'eau de la vallée du Breuchin est classé en 1^{ère} catégorie piscicole.
- La qualité des eaux et des peuplements piscicoles vaut également au Breuchin d'être classé en Réservoir Biologique par le SDAGE. La vallée joue donc un rôle particulier pour la reproduction et l'essaimage des peuplements piscicoles sur le bassin versant.

Composition des peuplements piscicoles



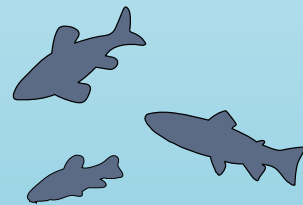
Structure du peuplement piscicole du Breuchin à Breuchotte : peuplement théorique (en bleu), résultats des pêches électriques de 1990 (en orange) et 2007 (en vert) (Données de la Fédération de Pêche de Haute-Saône)



Structure du peuplement piscicole de la Lanterne à Ormoiche : peuplement théorique (en bleu) et résultats des pêches électriques de 2007 (en vert) (Données de la Fédération de Pêche de Haute-Saône)

Une dégradation observée au cours des années

- L'altération progressive du peuplement piscicole sur le Breuchin et la Lanterne est à l'origine du déclassement de leur état écologique au niveau des stations de Ormoiche et de Sainte-Marie. La composition du peuplement piscicole dévie par rapport à l'optimum.



Le peuplement piscicole détermine la qualité d'une eau

Les poissons ont des exigences différentes en termes de qualité du milieu : naturellement, les différentes espèces de poissons ne se répartissent pas uniformément le long de la rivière.

- à l'amont, où les eaux sont fraîches et oxygénées, on parle de "zones à truite",
- à l'aval, où les eaux sont plus chaudes et moins bien oxygénées, on observe plutôt des "zones à brochet".

Cette répartition naturelle peut toutefois être perturbée par la présence de pollutions, d'ouvrages hydrauliques... modifiant les habitats. De ce fait, en cas de perturbation du milieu, certaines espèces sensibles vont disparaître tandis que d'autres, plus tolérantes, vont apparaître ou se multiplier.

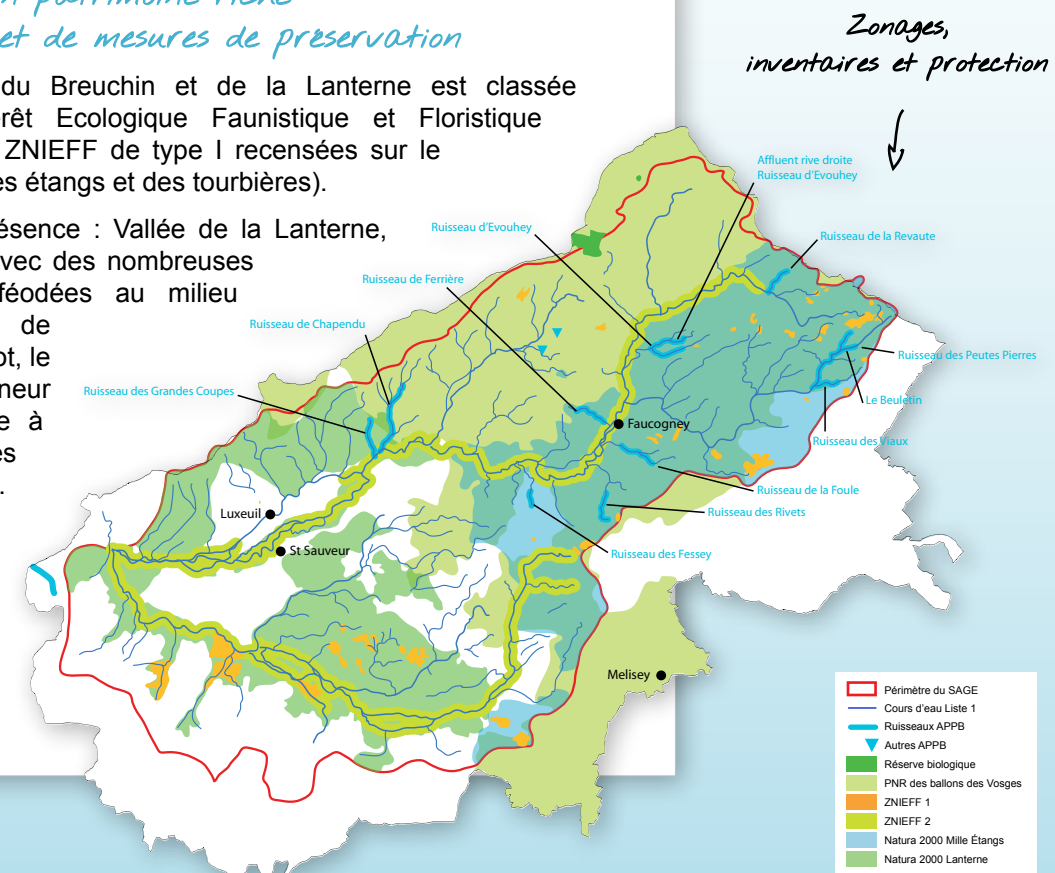


Écrevisse à pieds blancs

Patrimoine naturel

Un patrimoine riche faisant l'objet de mesures de préservation

- L'ensemble de la vallée du Breuchin et de la Lanterne est classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II, et 50 ZNIEFF de type I recensées sur le territoire (essentiellement des étangs et des tourbières).
- 2 sites Natura 2000 en présence : Vallée de la Lanterne, Plateau des Mille Étangs avec des nombreuses espèces remarquables inféodées au milieu aquatiques (la Lamproie de Planer, le Blageon, le Chabot, le Triton crêté, le Crapaud sonneur à ventre jaune, l'Écrevisse à pieds blancs, le Cuivré des marais, l'Agrion de Mercure).
- 12 ruisseaux sont protégés par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) à Écrevisses à pieds blancs.



Zonages, inventaires et protection



Prairie de la vallée du Breuchin

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Les démarches Natura 2000 apportent des financements permettant des modifications de pratiques notamment au niveau agricole.

Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des milieux naturels remarquables où ont été identifiés des éléments rares, protégés ou menacés du patrimoine naturel. Ces zones résultent d'un inventaire sur l'ensemble du territoire français et doivent permettre la mise en place d'une sorte de « carte d'alerte » face aux différents aménagements possibles.

APPB à écrevisses pieds blancs

Plusieurs ruisseaux du territoire du SAGE abritent des populations d'écrevisses à pieds blancs. Douze ruisseaux sont actuellement classés par APPB. Sur ces ruisseaux, les activités sur les terrains riverains et les travaux sur le lit y sont très réglementés afin de protéger cette espèce emblématique. Le piétinement du bétail ou bien les passages à gué sont proscrits.

Contenu et portée juridique d'un SAGE

Une démarche très encadrée

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification qui fixe des objectifs de gestion équilibrée de la ressource et de protection des milieux aquatiques. Son élaboration suit une procédure très encadrée ; elle est actuellement conduite par l'EPTB Saône et Doubs sous contrôle de la Commission Locale de l'Eau.

La réalisation de l'état des lieux du territoire et l'analyse de ses perspectives d'évolution conduit à définir des orientations et une stratégie qui fait l'objet d'une validation par la CLE, puis par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée. La stratégie est ensuite déclinée en un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un Règlement.

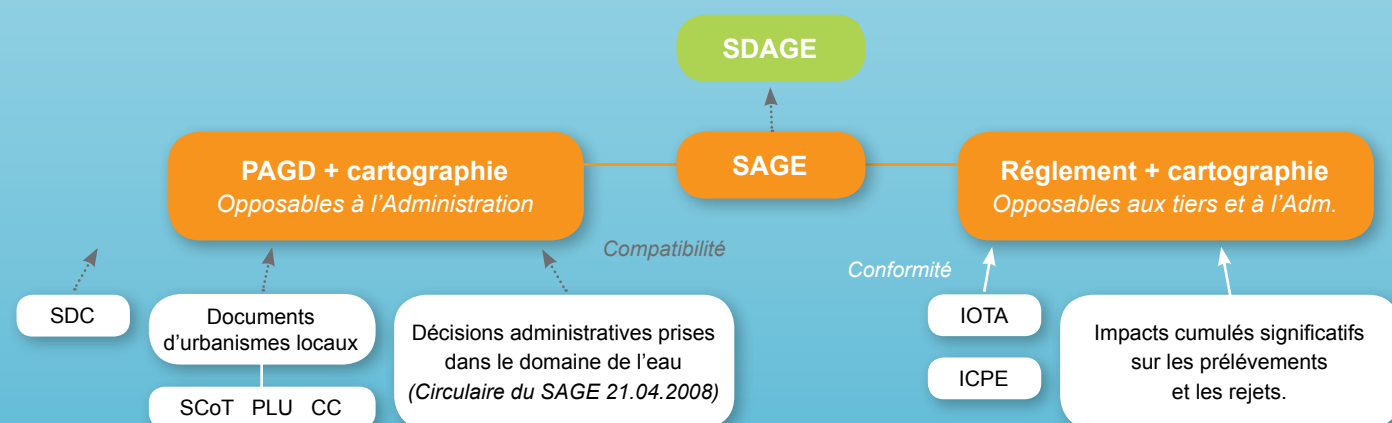
Le PAGD

Il définit les objectifs et fixe les conditions de réalisation du SAGE. Il contient :

- Une synthèse de l'état des lieux et des enjeux de gestion de l'eau sur le territoire;
- La définition des objectifs généraux, des moyens prioritaires pour les atteindre et du calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre;
- L'indication des délais et conditions pour rendre les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau compatibles avec le schéma.

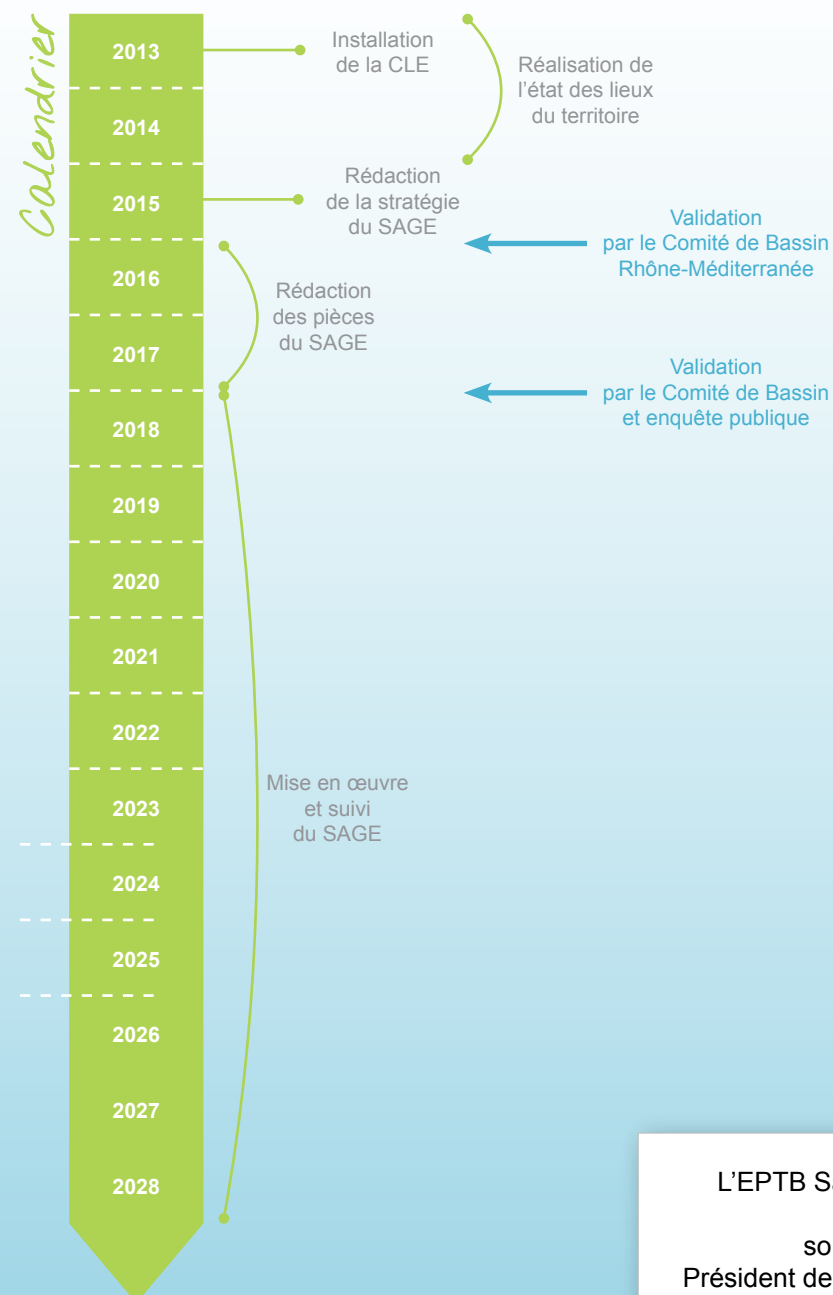
Règlement

Il fixe les règles élaborées par la CLE pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD. La plus-value du Règlement réside dans sa portée juridique renforcée : les règles et mesures qu'il définit sont opposables non seulement à l'administration, mais également aux tiers, principalement dans l'exercice des activités mentionnées dans les nomenclatures eau et installations classées pour la protection de l'environnement.



SDC : Schéma Départementale des Carrières
CC : Carte Communale

IOTA : Installations Ouvrages Travaux Activités
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Haute vallée du Breuchin

L'EPTB Saône et Doubs assure le secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau sous la Présidence de Raymond Bilquez, Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert.

Contact

Olivier CATRIN
Coordinateur du SAGE
EPTB Saône et Doubs
Conseil Général de la Haute Saône
4a, rue de l'Industrie - 70 000 Vesoul

Tél. 03 84 95 77 07
olivier.catrin@eptb-saone-doubs.fr

Ce document constitue une synthèse de l'état des lieux du SAGE de la nappe du Breuchin. Le rapport complet accompagné de sa cartographie est disponible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Nappe-du-Breuchin-SAGE>

Conception et réalisation : EPTB SD
Mai 2015

Nos partenaires



EPTB Saône Doubs

220 rue du Km 400 - 71000 MÂCON
03 85 21 98 12 - info@eptb-saone-doubs.fr
www.eptb-saone-doubs.fr